

# Réussir son ravalement de façade : les étapes indispensables

---

## Diagnostic et conformité urbanistique

- Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en mairie pour vérifier les contraintes esthétiques (couleurs, types d'enduits).
- Réaliser un diagnostic technique complet pour identifier les pathologies (fissures, humidité, décollement) et définir le protocole de réparation adapté.

## Démarches administratives obligatoires

- Déposer une déclaration préalable de travaux (Cerfa n° 13703) pour toute modification de l'aspect extérieur.
- Solliciter un permis de construire si le projet inclut la reconstruction de murs ou se situe dans un secteur sauvegardé.
- Effectuer une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) en cas de proximité avec des réseaux enterrés ou aériens.
- Demander une autorisation d'occupation temporaire (AOT) à la mairie si l'échafaudage empiète sur le domaine public.

## Sécurité juridique et assurances

- Exiger l'attestation d'assurance décennale de l'entreprise avant la signature du devis pour garantir les travaux pendant 10 ans.
- Souscrire à une assurance Dommages-Ouvrage, obligatoire pour les projets de rénovation importante.
- Afficher le panneau de déclaration des travaux sur le terrain dès réception de l'autorisation pour faire courir le délai de recours des tiers (2 mois).

## Budget et optimisation énergétique

- Prévoir un budget moyen compris entre 30 € et 150 € par m<sup>2</sup> selon la technique retenue (nettoyage, peinture ou isolation).
- Intégrer une isolation thermique par l'extérieur (ITE) respectant les performances minimales pour être éligible aux aides comme MaPrimeRénov'.